



Numéro de l'acte	2017-152-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	2.1.4

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

### QUESTION N°2017-152

**URBANISME** : ZAC de la Garenne – Protocole d'accord et bilan de clôture de l'opération

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Par convention de concession en date du 28 novembre 2003, la Commune d'Arques a confié à la SEPAC l'aménagement de la ZAC de la Garenne. Suite à la fusion-absorption en date du 31 décembre 2008, la société ADEVIA est substituée dans les droits et obligations de la SEPAC, concessionnaire initial.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ADEVIA devient TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

La convention de concession étant aujourd'hui expirée, il apparaît nécessaire, conformément à l'article 22 de la convention publique d'aménagement, de présenter les comptes définitifs de l'opération.

Sont donc joints :

- la protocole de liquidation,
- le bilan de clôture de l'opération arrêté au 31 décembre 2015,
- l'attestation du commissaire aux comptes.

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 fait apparaître un solde négatif d'un montant de 729.83 €. Ce solde sera réglé par la collectivité dans le cadre d'une participation d'équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes du protocole et ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole joint en annexe, le bilan de clôture de l'opération de la ZAC de la Garenne, et toutes les pièces y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 20 Décembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

**Affiché le 21 décembre 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX  
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.**